

Grenoble, le 31 août 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de sciences de la vie et de la Terre
des collèges et lycées publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le chef d'établissement

Objet : courrier de rentrée 2011

Chère et cher collègue,

Rectorat
Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
(CIPR)

Réf 2010-54

Les IA-IPR de Sciences
de la vie et de la Terre

Annie BOISBOUVIER
Jean-marc SIMON

Téléphone
04 76 74 70 60

Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
annie.boisbouvier
@ac-grenoble.fr
jean-marc.simon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Adresse des bureaux
7, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble

Nous espérons que des vacances reposantes vous ont permis de récupérer de l'année scolaire passée. Comme chaque année, nous vous communiquons par la présente lettre quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique : <http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

→ LISTE DE DIFFUSION (pour les nouveaux arrivés dans l'académie)

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation. Elle permet d'échanger, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges.

Désormais seules les adresses professionnelles seront utilisées. Elles sont toutes construites sur le même modèle : nom-prénom@ac-grenoble.fr (le mot de passe étant votre **numen**).

Les professeurs en exercice dans l'académie seront automatiquement inscrits par leur adresse ac-grenoble.fr. Elle a été attribuée automatiquement, ainsi qu'un identifiant et un mot de passe et vous pouvez les connaître, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) :

<https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

Transfert vers un compte personnel :

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case " **Activer le transfert automatique**" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case "**conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message.

TEXTES ET PROGRAMMES

→ LES PROGRAMMES du collège (BO spécial n°6 du 28 août 2008) :

http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Les documents ressources sont disponibles à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/D0018/ressources.htm>

→ LE SOCLE COMMUN

Les grilles de référence :

<http://eduscol.education.fr/pid25572-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

Des "outils" :

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>

Le site "socle" académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/>

Le site PPRE académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/college/ppre/>

→ LE LYCEE

⇒ seconde générale et technologique :

L'organisation de la nouvelle seconde : <http://eduscol.education.fr/cid51364/la-nouvelle-seconde-generale-technologique.html>

Le programme : http://media.education.gouv.fr/file/special_4/73/1/sciences_vie_Terre_143731.pdf

Des ressources :

➤ pour la mise en œuvre du programme de seconde :

http://media.eduscol.education.fr/file/SVT/26/6/LyceesGT_Ressources_2_Commun_SVT_147266.pdf

➤ pour l'enseignement d'exploration « Méthodes et Pratiques Scientifiques » :

Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid52256/ressources-methodes-pratiques-scientifiques.html>

Académie : http://www.ac-grenoble.fr/enseignement_exploration_seconde/mps/

⇒ classe de première L et ES

Le programme : <http://www.education.gouv.fr/cid53323/mene1019645a.html>

Des ressources (à venir sur Eduscol) : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/1L-1ES/IGEN-ES-L.zip>

Les modalités des épreuves anticipées du baccalauréat : <http://www.education.gouv.fr/cid55802/mene1105935n.html>

Des sujets "zéro" (à venir sur Eduscol) : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/1L-1ES/LES-sujets-zero-DGESCO.zip>

⇒ classe de première S

Le programme : <http://www.education.gouv.fr/cid53328/mene1019701a.html>

Des ressources (à venir sur Eduscol) : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/1S/IGEN-1S.zip>

TPE (BO n°26 du 30 juin 2011) :

Mise en œuvre : <http://www.education.gouv.fr/cid56642/mene1116130n.html>

Les thèmes : <http://www.education.gouv.fr/cid56641/travaux-personnels-encadres.html>

⇒ classe de terminale S :

Les programmes : soumis à consultation. Nous sommes en attente de la version officielle ainsi que des modalités de l'épreuve du baccalauréat 2013. Nous vous tiendrons informés par la liste de diffusion et le site académique.

L'ECE : C'est une épreuve lourde à organiser, appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves, qui permet à ces derniers de montrer le bon niveau pratique acquis après sept années de formation expérimentale.

C'est l'aboutissement **d'une formation qui doit être menée, de manière formative, dès le collège**, dans le cadre notamment de la **compétence 3 du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **compétences 7** (autonomie et initiative), **6** (respect de règles et travail en groupe), **4** (utilisation des TICE) et **1** (maîtrise de la langue).

Pour la **session 2011**, les **fiches techniques ont été extraites** des sujets du cédérom afin de ne pas les surcharger, éviter les impressions inutiles et permettre une réutilisation d'une année sur l'autre. **N'hésitez pas les mettre à disposition de vos élèves** ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/index.php?d=e&d=L>

⇒ **Les résultats du baccalauréat :**

Voir annexe 1

FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

→ FORMATIONS ET STAGES

Consulter le site : <http://www.ac-grenoble.fr/daaf/>

Le **plan académique de formation** à inscription individuelle (Paf-i) est disponible au téléchargement à l'adresse :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article984>

Les inscriptions, ouvertes du **06 Juin au 16 Septembre 2011**, sont à effectuer sur **GAIA** :

<https://gaia.orion.education.fr/gagr>

(site sécurisé, l'identification de la personne se fait par le NUMEN)

➤ **Journées de l'inspection (JDI) en lycée :**

Les inscriptions seront réalisées par les **chefs d'établissement** du **23 au 30 septembre 2011**.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre proviseur afin de vérifier que votre établissement sera représenté. Chaque chef d'établissement a de nombreuses inscriptions à réaliser pour de nombreuses actions de formation et il pourrait lui en échapper.

Cette année les journées de l'inspection concerneront le lycée :

- JDI pour la série S (2 professeurs par lycée)
- JDI pour la série ES/L (1 professeur par lycée)

➤ **Réseaux pédagogiques de proximité (RPP ou R2P2) :**

Les RPP de collège continuent ...

Cette année, **six RPP seront proposés expérimentalement en lycée**.

Il est nécessaire de **s'inscrire individuellement**, comme pour tout stage du PAF-i.

➤ **Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :**

Les formations aux **concours internes**, CAPES et agrégation, se dérouleront tous les mercredis à partir du **21 septembre 2011** jusqu'aux épreuves d'admission. Le lieu (dans l'agglomération grenobloise) est à définir, il sera précisé sur le site de la DAAF et sur la liste de diffusion. Remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit et à l'oral sont réparties sur les séances de l'année.

Les modalités du **CAPES interne ayant changé** (<http://www.education.gouv.fr/cid56033/menh1110337n.html>), une aide sera apportée à la constitution d'un **dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**.

(Voir Annexe 2 et site académique)

→ CONFERENCES SCIENTIFIQUES

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG), le muséum d'histoire naturelle de Grenoble, le centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et l'inspection pédagogique régionale organisent, dans le cadre d'un cycle interdisciplinaire dont le thème est « **Les plantes et les Hommes** », une série de conférences.

Une conférence de **Marc-André SELOSSE** sur "**la domestication des plantes : qui a sélectionné qui, et comment**" sera proposée, probablement au premier trimestre.

Des informations plus précises concernant ces conférences seront fournies ultérieurement.

ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site académique de SVT à la rubrique « Concours élèves ».

→ **Le jeu-concours académique "Rallye Sciences"** est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées ont participé en 2010-2011. Cette année, le thème retenu est "**l'habitat**". Si vous avez une ou des idées d'activités "ludiques" à proposer, n'hésitez pas à contacter Catherine CHOVET, par courrier électronique (catherine.chovet@ac-grenoble.fr).

→ **La fête de la science** aura lieu du **12 au 16 octobre 2011** <http://www.fetedelascience.education.gouv.fr/>

→ **Les olympiades des géosciences :**

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le **BO 39 du 01 novembre 2007**:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

Les sujets des années précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Dijon :

http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php3?id_rubrique=37

→ **Education au développement durable :**

Nathalie Carenco, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry (Nathalie.Carenc@ac-grenoble.fr) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter.

→ **Education à la sexualité :**

Laurence Communal (laurence.communal@wanadoo.fr), professeure au collège Evire d'Annecy et chargée de mission à mi-temps, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets et peut être destinataire de toutes les questions ou difficultés.

EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

→ **Pour la sécurité :**

➤ Dépliant "**RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE**" en version pdf à l'adresse :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque_securite_SVT.pdf

➤ Site national relatif à la sécurité dans les laboratoires:

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/labo/securite_svt/index.htm

Nous attirons votre attention sur le **courrier récent de la DGESCO concernant les OGM**. Il est disponible sur le site académique dans la rubrique « laboratoire » puis « risques et sécurité » [[TP-OGM-juillet-2011-DGESCO.PDF](#)]

INSPECTION (rappel)

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement, ...) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences, ...).

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**, les dates des **devoirs surveillés**.

Nous vous rappelons que le cahier de textes numérique doit être rempli dès la rentrée 2011.

Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010 <http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **copie des sujets de devoirs** surveillés de la classe. **Merci de nous fournir une version photocopiée.**
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

Organisation de l'entretien :

Le **BO n°1 du 04 janvier 2007** précise les **dix compétences** attendues d'un enseignant en formation à l'IUFM :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/1/MENS0603181A.htm>

→ **RESPONSABILITES D'INSPECTION**

Les inspecteurs :

Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 12 37 07 47

Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 10 99 06 47

Les chargés de mission d'inspection :

Catherine Chovet (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)

Jean-Christophe Ciccarone (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)

Catherine Lamy (professeure agrégée au lycée Paul Héroult, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)

REMERCIEMENTS : comme chaque année, nous tenons à remercier ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble

ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat

Comme chaque année, nous remercions vivement les collègues qui assurent avec compétence et dévouement les missions de coordonnateur de centre de correction. Leur implication permet un travail d'entente et d'harmonisation particulièrement efficace, propice à des corrections les plus sereines possibles, dans l'intérêt des candidats que nous avons à évaluer.

Pour les séries L et ES, la correction organisée dans les centres de baccalauréat, bien qu'intense, a donné entière satisfaction, notamment parce que de bonnes conditions d'accueil ont été prévues par les chefs de centre, les coordonnateurs et les professeurs de l'établissement que nous tenons à remercier en notre nom à tous. Les correcteurs apprécient généralement de pouvoir harmoniser en direct leurs pratiques d'évaluation, sur un temps court.

Les sujets sont disponibles à de nombreuses adresses. Par exemple le site académique de Besançon qui propose un historique des sujets de L, ES et S :

http://artic.ac-besancon.fr/svt/act_ped/svt_lyc/eva_bac/evabac.htm

→ Épreuve anticipée du baccalauréat – série L :

Données à partir des remontées à l'issue des corrections

Moyenne SVT : 5,54 / 10
Moyenne SPC = 7,13 / 10
Moyenne générale : 12,67 / 20

→ Épreuve anticipée du baccalauréat – série ES :

Données à partir des remontées à l'issue des corrections

Moyenne académique : 14,1 / 20

Candidats ayant choisi le thème "Eau" (3%)		
génotype	eau	moyenne sur 20
14	14,6	14,3

Candidats ayant choisi le thème "Evolution" (97%)		
génotype	évolution	moyenne sur 20
13,2	11,5	12,6

→ Baccalauréat – série S (voir récapitulatif, par discipline et spécialité depuis 1996, ci-dessous)

Résultats académiques de l'écrit (avec ECE):

Spécialité	%	Moyenne (/ 20)
Maths	23	14,1
SPC	35	13,7
SVT	42	14,6

→ Bilan :

Nous nous réjouissons de ces très bons résultats qui valident une formation solide et motivante et des critères de correction cohérents avec les exigences nationales exprimées dans le programme. **Cela doit nous inciter à éviter toute inflation cognitive et à travailler tout autant les méthodes, qu'elles soient d'investigation, expérimentales et pratiques, ou de restitution réfléchie des connaissances.**

Il est important que la programmation sur l'année prenne en compte un **temps de révision**, qui permettra la maturation entre la **compréhension** des notions, leur **assimilation** et leur **mise en œuvre**.

→ Convocation des correcteurs

Tout professeur enseignant pendant l'année en terminale S, en 1^{ère} L ou en 1^{ère} ES est susceptible d'être convoqué pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et pour les épreuves orales du second groupe. Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage d'études ou d'agrément, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEX.**

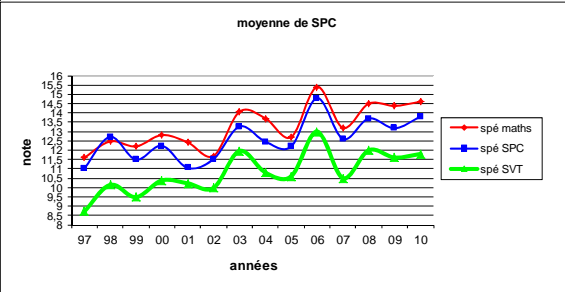
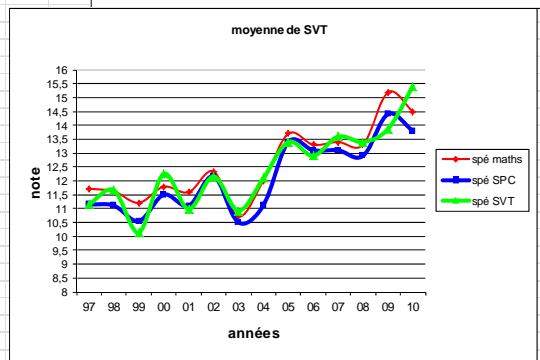
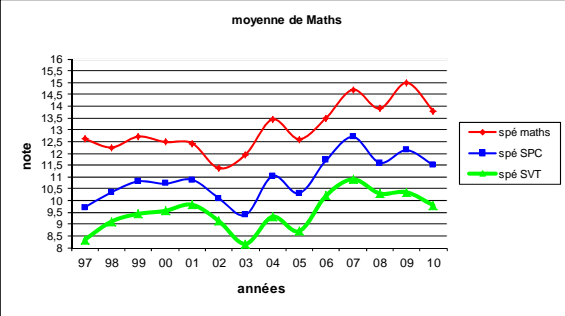
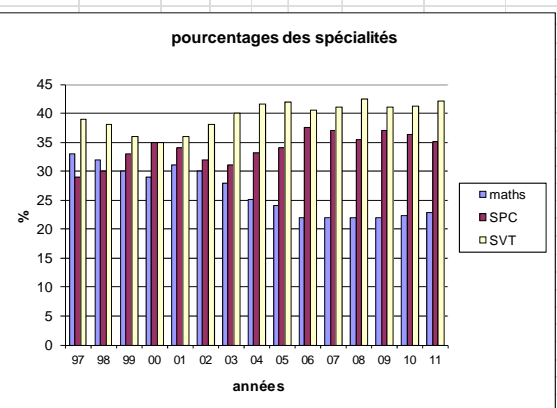
Grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, aucun enseignant ne corrige plus de deux années consécutives en série scientifique. Les contraintes, notamment de distance, font que des entorses à ce principe tacite restent possibles mais très rares. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas. **Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court (même si intense) nécessaire pour la correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergies pour son organisation.**

Nous estimons que la correction des examens est un acte pédagogique important qui permet de confronter les exigences personnelles à un niveau partagé, institutionnel et national.

Moy	Spécialité Maths															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	12	12,61	12,25	12,71	12,48	12,43	11,37	11,95	13,44	12,6	13,5	14,7	13,9	15,0	13,8	13,4
SPC	13	11,6	12,47	12,2	12,81	12,42	11,69	14,06	13,71	12,7	15,4	13,2	14,5	14,4	14,6	14,4
SVT	11	11,72	11,62	11,21	11,79	11,59	12,34	10,71	12,01	13,7	13,3	13,4	13,3	15,2	14,5	14,1
% spé	33	33	32	30	29	31	30	28	25	24	22	22	22	22	22,4	22,8

Moy	Spécialité SPC															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	11	9,71	10,35	10,81	10,71	10,88	10,1	9,39	11,04	10,3	11,7	12,7	11,6	12,1	11,5	10,7
SPC	12	11,01	12,72	11,49	12,24	11,05	11,52	13,27	12,46	12,2	14,8	12,6	13,7	13,2	13,8	13,5
SVT	10	11,15	11,11	10,55	11,5	11,1	12,16	10,5	11,12	13,4	13,1	13,1	12,9	14,4	13,8	13,7
% spé	28	29	30	33	35	34	32	31	33	34	37,5	37	35,5	37	36,3	35,1

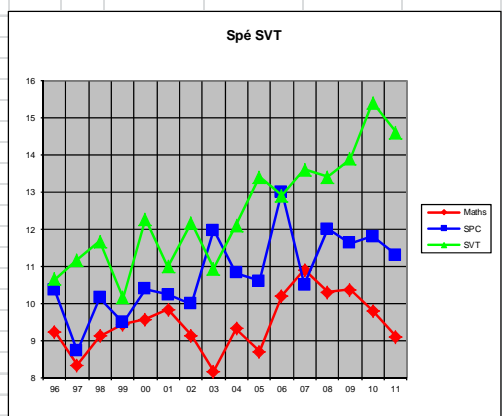
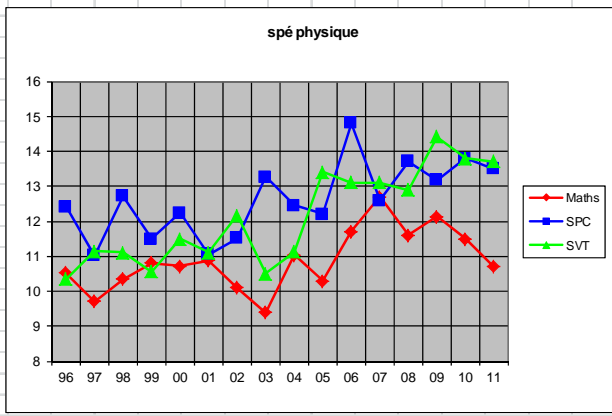
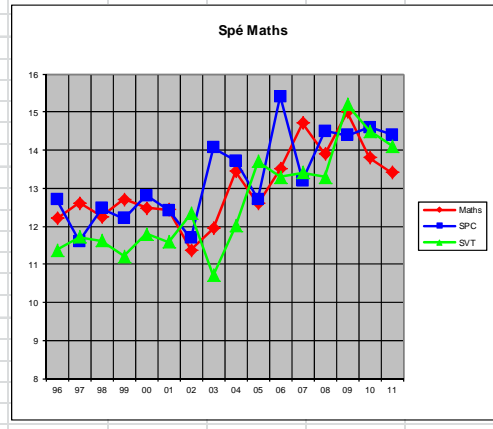
Moy	Spécialité SVT															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	9	8,33	9,11	9,43	9,56	9,82	9,13	8,16	9,31	8,7	10,2	10,9	10,3	10,4	9,8	9,1
SPC	10	8,71	10,14	9,48	10,38	10,22	9,98	11,96	10,81	10,6	13	10,5	12	11,6	11,8	11,3
SVT	11	11,15	11,66	10,14	12,25	10,98	12,16	10,92	12,1	13,4	12,9	13,6	13,4	13,9	15,4	14,6
% spé	40	39	38	36	35	36	38	40	42	42	40,5	41	42,5	41	41,2	42,1



Moy	Spécialité Maths															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	12,2	12,6	12,3	12,7	12,5	12,4	11,4	12	13,4	12,6	13,5	14,7	13,9	15,0	13,8	13,4
SPC	12,7	11,6	12,5	12,2	12,8	12,4	11,7	14,1	13,7	12,7	15,4	13,2	14,5	14,4	14,6	14,4
SVT	11,4	11,7	11,6	11,2	11,8	11,6	12,3	10,7	12	13,7	13,3	13,4	13,3	15,2	14,5	14,1
% spé	33	33	32	30	29	31	30	28	25	24	22	22	22	22	22,4	22,8

Moy	Spécialité SPC															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	10,5	9,71	10,4	10,8	10,7	10,9	10,1	9,39	11	10,3	11,7	12,7	11,6	12,1	11,5	10,7
SPC	12,4	11	12,7	11,5	12,2	11,1	11,5	13,3	12,5	12,2	14,8	12,6	13,7	13,2	13,8	13,5
SVT	10,4	11,2	11,1	10,6	11,5	11,1	12,2	10,5	11,1	13,4	13,1	13,1	12,9	14,4	13,8	13,7
% spé	28	29	30	33	35	34	32	31	33	34	37,5	37	35,5	37	36,3	35,1

Moy	Spécialité SVT															
année	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Maths	9,23	8,33	9,11	9,43	9,56	9,82	9,13	8,16	9,31	8,7	10,2	10,9	10,3	10,4	9,8	9,1
SPC	10,3	8,71	10,1	9,48	10,4	10,2	9,98	12	10,8	10,6	13	10,5	12	11,6	11,8	11,3
SVT	10,6	11,2	11,7	10,1	12,3	11	12,2	10,9	12,1	13,4	12,9	13,6	13,4	13,9	15,4	14,6
% spé	40	39	38	36	35	36	38	40	42	42	40,5	41	42,5	41	41,2	42,1



Les inscriptions à la préparation académique :

- **CAPES interne**

le 14 Septembre 2011 au Collège Munch - 11 rue Paul Doumer (derrière la MC2)- Grenoble :
à 14h00 : inscription et information avec la présence de la division des examens et concours - DEX –
à 15h00 : démarrage des préparations (jusqu'à 17h00).

Nous rappelons que les vacataires, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne.

- **agrégation interne**

depuis le 15 avril 2011 et ce jusqu'au 16 septembre 2011 sur Gaïa (se munir du NUMEN et du code suivant : Code dispositif : 11A0080001)

Les inscriptions aux concours :

Du jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12 heures, **au jeudi 27 octobre 2011**, à 17 heures, heure de Paris

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les programmes des concours session 2012 :

AGREGATION : <http://www.education.gouv.fr/cid54776/menh1031995n.html>

CAPES : <http://www.education.gouv.fr/cid54778/menh1031997n.html>

Dates et modalités :

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

CAPES :

Attention : l'arrêté du 27 avril 2011 a remplacé l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne par l'étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (**RAEP**) établi par le candidat.

L'envoi de ce dossier doit obligatoirement être effectué en recommandé simple au plus tard le 1er février 2012 avant minuit le cachet de la poste faisant foi.

AGREGATION :

Les modalités n'ont pas changé.

Composition à partir d'un dossier fourni au candidat : **jeudi 26 janvier 2012 de 9 heures à 14 heures.**

Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse dans une discipline n'ayant pas fait l'objet de la première composition et portant sur le programme des collèges, des lycées et celui des classes préparatoires : **vendredi 27 janvier 2012 de 9 heures à 14 heures.**

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission pourront être consultés à partir du mois de novembre 2011 sur Publinet.

Les certifications :

L'arrêté du 31 mai 2010 fixe les certifications exigées pour la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire des candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours internes ou externes (Agrégation, CAPES, CAPET, CAPLP, CACPE, CAPEPS). Ils doivent justifier du :

- **C2i2e : Certificat de compétences en informatique et internet de niveau 2 "enseignant"**

- **Cles 2 : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (niveau B2 du CECRL).**

Le décret paru le 31 août 2010 reporte l'exigibilité de ces 2 certifications pour la titularisation des candidats des concours internes admis à la session 2012. La DAAF devrait mettre en place des parcours de formation.

N'hésitez pas à joindre Catherine Chovet, responsable des formations promotionnelles (catherine.chovet@ac-grenoble.fr) pour tout renseignement